

Service Pôle 1^{er} Degré

Affaire suivie par :

Jocelyne CROZE

Tél : 04 90 27 76 20

Mél : pole.1d84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers

84077 AVIGNON Cedex 04

Visite médicale d'aptitude à l'emploi des professeurs des écoles contractuels alternants

Observations et conclusions du Médecin Généraliste agréé

Je soussigné(e)....., médecin généraliste agréé(e),

Certifie, après avoir examiné ce jour

Mme, Mle, M. :

- constate qu'il (elle) n'est atteint(e) d'aucune maladie ou infirmité ou que les maladies ou infirmités constatées et qui doivent être indiquées au dossier médical de l'intéressé(e) ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions de professeur des écoles (cf. décret n° 86 – 442 du 14 mars 1986 – article 20).

- conclus que l'état de santé de Mme, Mle, M. :
nécessite un (des) examen(s) complémentaire(s) par un (des) spécialiste(s) agréé(s) de :

.....

- constate que Mme, Mle, M. :
est inapte aux fonctions de professeur des écoles.

Fait à , le

(signature et cachet du médecin agréé)

Rappel : Les médecins agréés appelés à examiner des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants sont tenus de se récuser (article 4 du décret n°86-442 du 14 mars 1986)